

Contribution du CESE à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2021-2030 (SNB3)

Déclaration du groupe des Non-inscrits

Jean-Louis Joseph : « Je remercie les rédacteurs de cette résolution, qui est tout à fait pertinente et qui correspond aux attentes du réseau des 58 Parcs naturels régionaux de France que je représente ici.

L'exposé des motifs rappelle bien le message qui est délivré par la communauté scientifique: l'érosion de la biodiversité ne pourra être freinée que si nous opérons, le plus vite possible, des « changements transformateurs ». Il s'agit donc de voir en quoi nos modèles de production et de consommation et nos modes de vie peuvent être moins impactant pour la biodiversité.

En ce sens, la proposition du CESE autour de la notion d'«empreinte biodiversité», par analogie avec l'empreinte carbone, est majeure. Chaque structure, chaque individu, chaque territoire, doit effectivement pouvoir disposer d'outils lui permettant d'évaluer son « empreinte biodiversité », même s'il est clair que calculer une « empreinte biodiversité » est bien plus complexe que de calculer une empreinte carbone.

D'ailleurs, depuis un an, le réseau des Parcs naturels régionaux est engagé, avec plusieurs partenaires dont l'Office français de la biodiversité, dans l'expérimentation d'un « Défi Familles à Biodiversité Positive », qui vise à accompagner des familles (une 100aine en 2021) dans la compréhension et la réduction de leur « empreinte biodiversité ».

Le projet de SNB3) prévoit de mobiliser l'ensemble de la société autour de l'enjeu de la biodiversité. Il est clair que l'État aura d'autant plus de facilité à mobiliser les différents acteurs qu'il montrera lui-même l'exemple. La résolution du CESE mentionne de nombreuses mesures à prendre par l'État.

Pour que le message soit fort et encore plus lisible, je suggère au Gouvernement qu'un volet de la future SNB3 résume l'action de l'État sous l'intitulé « L'État exemplaire ».

Cela permettrait de vérifier que tous les leviers dont dispose l'État sont bien actionnés.

- En Proposant que les services de l'État et ses établissements publics s'engagent dans une démarche de certification environnementale volontaire afin d'améliorer leur performance environnementale (Type EMAS) ;
- En Établissant une liste de soutiens financiers de l'État qui pourraient faire l'objet d'une éco conditionnalité ;
- En Mettant en œuvre les moyens pour veiller à la mise en cohérence des politiques et décisions portées par l'État sur les aires protégées, afin qu'elles puissent pleinement et efficacement mettre en œuvre leurs projets de territoires approuvés par l'État ;
- En Obtenant de l'État l'engagement d'assurer le financement des politiques « biodiversités » qu'il porte : Plans nationaux d'action d'espèces et de milieux, création et gestion d'aires protégées, animation du réseau Natura 2000 et mise en œuvre des mesures contractuelles prévues dans les documents d'objectifs.

Pour finir, il m'apparaît important, pour que la SNB3 se mette en œuvre de manière opérationnelle, que des plans d'actions thématiques soient prévus.

A titre d'exemple, sur le thème de la santé-environnement, une action pourrait être que tout nouveau contrat local de santé (CLS) comprenne à l'avenir un volet « santé-biodiversité ».

C'est pour toutes ces raisons que j'ai voté pour le projet de résolution sur la future stratégie nationale pour la biodiversité. »